

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 février 2013 à 9h00, au bureau de Ville de Lac-Saint-Joseph, 1048, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Monsieur Michel Croteau, maire suppléant  
Monsieur Jacques Coulombe, conseiller  
Monsieur Guy Jacob, conseiller  
Monsieur Claude Lessard, conseiller  
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Monsieur Denis Bourgault, inspecteur  
Madame Vivian Viviers, secrétaire-trésorière

**ABSENTS:** Monsieur O'Donnell Bédard, maire  
Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Adoption du Règlement concernant le branchement des 9 terrains vacants à la Baie-des-Maher ;
4. Levée de la séance.

### Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le Maire suppléant, Monsieur Michel Croteau souhaite la bienvenue aux membres du conseil et déclare la séance ouverte à 9h00.

**018-2013** Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Tessier  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guy Jacob  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

**ADOPTÉE**

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

019-2013

**Adoption du Règlement concernant le branchement  
des 9 terrains vacants à la Baie-des-Maher**

Le Maire suppléant, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 2013-227 concernant le branchement des 9 terrains vacants à la Baie-des-Maher.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2013-227 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Guy Jacob, appuyé par Monsieur Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2013-227, tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

019-A-2013

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Jacob  
**ET RÉSOLU** de lever la séance à 9h15.

**ADOPTÉ**

---

**Vivian Viviers**  
Secrétaire-trésorière

---

**Michel Croteau**  
Maire suppléant